VICAT	**FICHE TECHNIQUE CIMENT**	**FTSE6.0811** **Mise à jour** **25/01/08** **Page 1/1**

CNP PM NF
CNP CE
CIMENT PROMPT NATUREL
SAINT-EGREVE (38)

Marque **NF-Liants Hydrauliques : Certificat N°10.42 du 31.05.2007**
Certificat **CE** N° 0679-CPD-0227 (ETA-07/0019)
Ciment prompt naturel (NF P 15-314 : 1993)
Ciment agréé pour travaux à la mer (NF P 15-317 : 2006)

CARACTERISTIQUES CHIMIQUES DU CIMENT PROMPT NATUREL

Caractéristiques	Normes d'essais	Moyennes	Spécifications
Silice exprimée en SiO_2	NF EN 196-2	18,1 %	≥ 17
Teneur en anhydride sulfurique	NF EN 196-2	3,1 %	≤ 4
Perte au feu	NF EN 196-2	9,6 %	≤ 14
Teneur en insolubles	NF EN 196-2	3,5 %	≤ 6
Rapport Al_2O_3/Fe_2O_3	NF EN 196-2	2,3 %	≥ 2,0

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU CIMENT PROMPT NATUREL

Caractéristiques	Normes d'essais	Moyennes	Spécifications
Masse volumique	Méthode interne	2,98 g/cm^3	-
Surface spécifique Blaine	NF EN 196-6	7000 cm^2/g	> 5000
Début de prise sur pâte pure	NF EN 196-3 (*)	1,4 minutes	< 4
Expansion à 80 °C	NF EN 196-3 (*)	10 mm	< 15
Retrait sur mortier 1/1 à 28 jours	NF P 15-433 (*)	708 µm/m	< 1200
Chaleur d'hydratation à 1 heure	NF P 15-436 (*)	115 J/g	70 ≤ CHY ≤ 150

RESISTANCES A LA COMPRESSION SUR MORTIER 1/1

Echéances	Normes d'essais	Moyennes	Spécifications
15 minutes	NF EN 196-1 (*)	5,6 MPa	> 4
1 heure	NF EN 196-1 (*)	7,8 MPa	> 6
3 heures	NF EN 196-1 (*)	9,2 MPa	> 8
1 jour	NF EN 196-1 (*)	13,0 MPa	> 10
7 jours	NF EN 196-1 (*)	23,3 MPa	> 14
28 jours	NF EN 196-1 (*)	30,4 MPa	> 19

(*) Essais réalisés suivant les normes mentionnées, modifiées conformément à l'annexe A de la norme NF P 15-314 .

Les valeurs indiquées sont des valeurs moyennes, elles peuvent varier légèrement dans les limites autorisées par les normes.
Le succès des travaux entrepris avec ce ciment reste naturellement conditionné par le respect des règles de bonne pratique en matière de préparation, mise en œuvre et conservation des mortiers et bétons.
Vérifiez que ce ciment est bien adapté à l'usage auquel vous le destinez.
Vérifiez que les produits éventuellement ajoutés au ciment (adjuvants,...) sont compatibles avec le résultat escompté.
Le ciment prompt CNP PM NF répond naturellement aux exigences de la Directive européenne du 18/06/2003 (2003/53/CE) et ne nécessite donc pas l'ajout d'un agent réducteur de Chrome hexavalent soluble.